

Nantes en 1487 : une ville en résistance

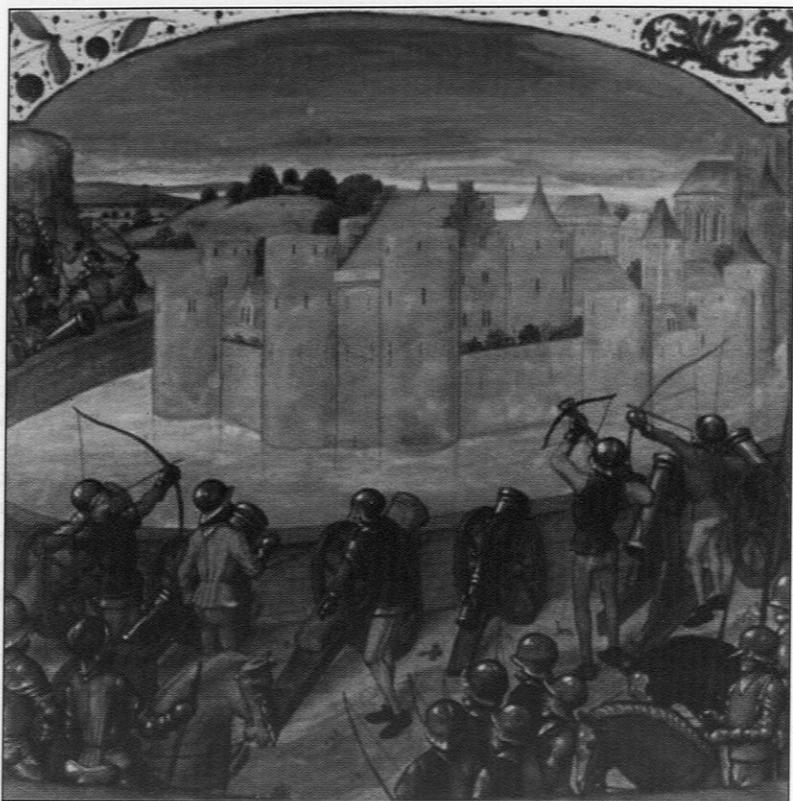
En mai 1487, les troupes françaises entrent en Bretagne pour s'emparer des opposants au roi, avec des forces très supérieures à celles prévues par le traité conclu avec les barons bretons deux mois plus tôt à Châteaubriant. Ancenis, Châteaubriant, Redon, Ploërmel, Vannes se rendent rapidement. L'armée royale, composée de 10 000 hommes avec deux bandes d'artillerie mobile, se dirige alors vers Nantes, un des verrous du duché. En effet, sa situation stratégique à la confluence de la Loire et de l'Erdre en fait un point de passage obligé. Siège du pouvoir ducal, la ville est aussi une place militaire de premier plan et sa prise devait rapidement mettre fin à la guerre¹. Du côté breton, le spectre de l'invasion ressurgit, on évoque l'«éminent péril», la nécessité d'organiser la «tuicion et def-fence» de la ville contre les «Françoys, ennemys et adversaires du duc, tendans a la totalle destruction de ce dit pays²». Dès le début du siège, commencé le 19 juin, la ville est exposée aux canons ennemis :

«mercredy dernier environ quatre heures après midy, les François arriverent es faubourgs de Saint Clement et de Richebourg a Nantes ou il sont, et le second coup d'artillerie qu'ils tirerent fust d'une serpentine a la fenestre de la chambre ou le duc avoit accoutumé de coucher, cuidant qu'il y fust, mais il est logé en la ville chez Guiolle. Toutefois, [les Bretons] demonstroient bien le bon vouloir qu'ils ont au duc et au pays. Il est mort des François a leur arri-vee plus de 500³».

¹ KERHERVÉ, Jean, «Nantes, capitale des ducs de Bretagne ?», *Nantes-Histoire, Nantes et la Bretagne, Quinze siècles d'histoire*, Morlaix, 1996, p. 63-78 ; LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, 1896, rééd. Mayenne, 1972, t. IV, p. 532-533.

² Arch. mun. Nantes, BB 1, n° 12 (9 mai 1487) : «Pour l'éminent péril de guerre qui a present est en ce pays et duché ou qu'il ja y ont fait entree les François, ennemys et adversaires du duc, tendans a la totalle destruction de cedit pays. Et a ce que les choses qui sont advisees estre faictes pour la tuicion de ceste dite ville soyent plus facilement et promptement faictes...».

³ MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. III, col. 547-548.



Siège d'une ville à la fin du Moyen Âge

Jean de Wavrin, *Chronique d'Angleterre*,

BNF, ms. français 84, f° 113.

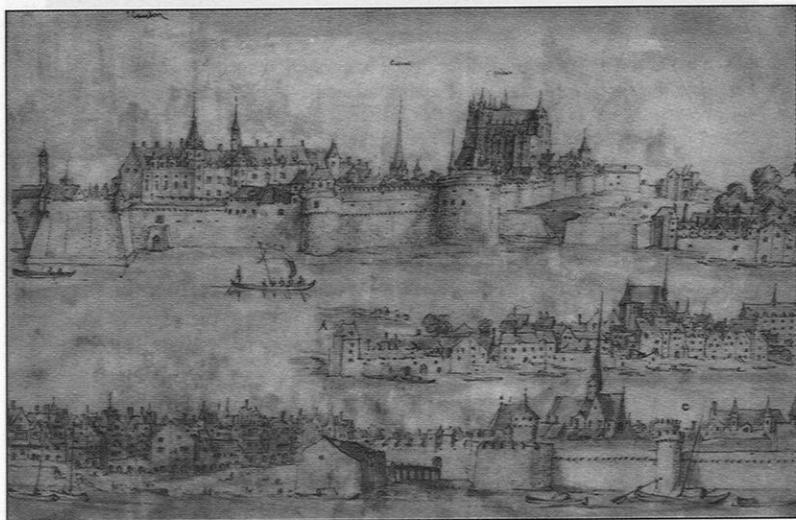
Pourtant, ce siège marque un tournant dans les opérations militaires entre le duché et le royaume de France. Pour la première fois en effet, une résistance s'organise, une résistance qui s'avère payante, puisque le 6 août, ne recevant pas les renforts escomptés, les Français lèvent le camp sans avoir pu venir à bout des Bretons. Il ne s'agit pas ici de dresser la chronologie des événements militaires, mais de comprendre, grâce aux comptes de la ville et aux mandements ducaux, comment les autorités, la population, les troupes ducales sont parvenues à vaincre les assiégeants français. Cette résistance face à l'armée française pose aussi la question du développement du sentiment national dans un État princier qui vit les dernières heures de son indépendance.

Un programme défensif pour résister au siège

Fortifications et travaux de défense

Dès les années 1420-1430, Nantes se transforme en un vaste chantier et devient la grande place militaire du duché. Aucune autre ville n'a fait l'objet de tant de transformations pour s'adapter aux nouvelles stratégies de défense en raison du développement de l'artillerie.

Le château est l'objet de toutes les attentions puisque le duc François II décide de le reconstruire en 1466, au lendemain de la Ligue du Bien Public. Tout un programme, financé par des revenus levés dans l'ensemble du duché, est alors engagé sous la direction de Mathelin Rodier, maître d'œuvre de la cathédrale de Nantes. On trouve aussi les noms de Jacquet Bodard, Jean Pasquier, Jean Rousseau, chargés de faire exécuter les plans de Rodier, ainsi que le maître charpentier Pierre de Champaigne⁴. Ils doi-



La ville de Nantes vue depuis la Loire.

Dessin anonyme, à la plume et à la gouache (vers 1630).

Cliché Chantal Hémon, musée départemental Dobrée, Conseil général de Loire-Atlantique, Nantes, Inv. 969.7.121.

⁴ SAUPIN, GUY, LE PAGE, DOMINIQUE, *Le château des ducs, Nantes et la Bretagne*, Nantes, 2007, p. 24 ; LA BORDERIE, ARTHUR DE, *L'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne*, réédition des articles parus dans les tomes V (1885) et XII (1893) du *Bulletin de l'Association bretonne*, Rennes, Rue des Scribes, 1991, p. 128.



Boulet métallique sur un des murs du château de Nantes.

Ces faux boulets, placés dans les remparts au moment de la construction, comme des avertissements à l'ennemi, sont très courants dans les ouvrages du xv^e siècle. Beaucoup de châteaux du Périgord en possèdent également.

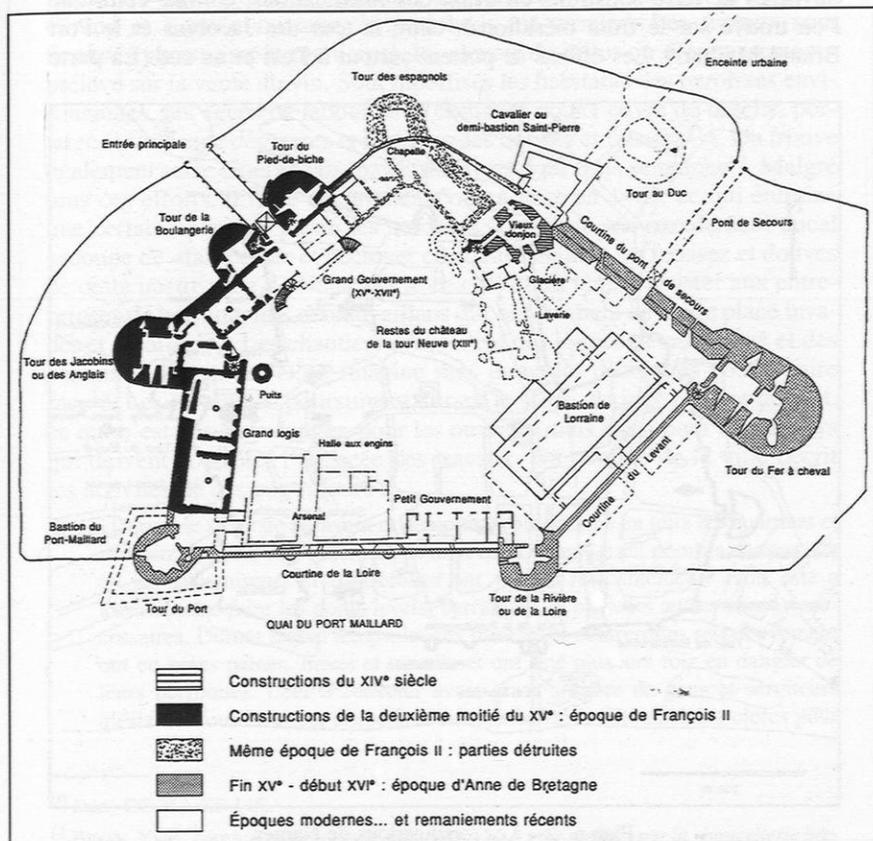
vent répondre à une double exigence, réaliser à la fois un espace résidentiel à l'intérieur et une place défensive à l'extérieur⁵. Le château doit être véritablement un symbole de puissance et sa conception témoigne de l'adaptation aux techniques de fortification et aux progrès de l'artillerie. L'utilisation du canon en effet se généralise, on peut le transporter aux pieds des murailles et le boulet métallique se substitue peu à peu au boulet de pierre. Il s'agit donc de résister aux tirs ennemis. Des faux boulets sont d'ailleurs placés dans les remparts, comme des clins d'œil à l'ennemi destinés à impressionner l'adversaire⁶.

Les remparts sont jalonnés de plusieurs tours destinées à recevoir l'artillerie et reliées par des courtines. C'est vers 1466 que débute la construction des quatre grosses tours de la façade occidentale : dans l'angle Nord-Ouest, la tour des Espagnols, aujourd'hui complètement disparue, les tours

⁵ JOUZEAU, Marie-Hélène, *Nantes, château des ducs de Bretagne*, Nantes, 1996, p. 5 ; SAUPIN, Guy, «Le château des ducs», *Nantes-Histoire, La mémoire d'une ville, 20 images de Nantes*, Morlaix, 2001, p. 34-41.

⁶ Je tiens à remercier le personnel du centre de documentation du château de Nantes pour ses précieuses informations.

jumelles du pied de Biche et de la Boulangerie, encadrant l'entrée principale, et enfin la tour des Jacobins, plus massive (plan n° 1)⁷. Malgré ces efforts, l'ensemble reste encore largement ouvert du côté de la Loire durant le règne de François II.

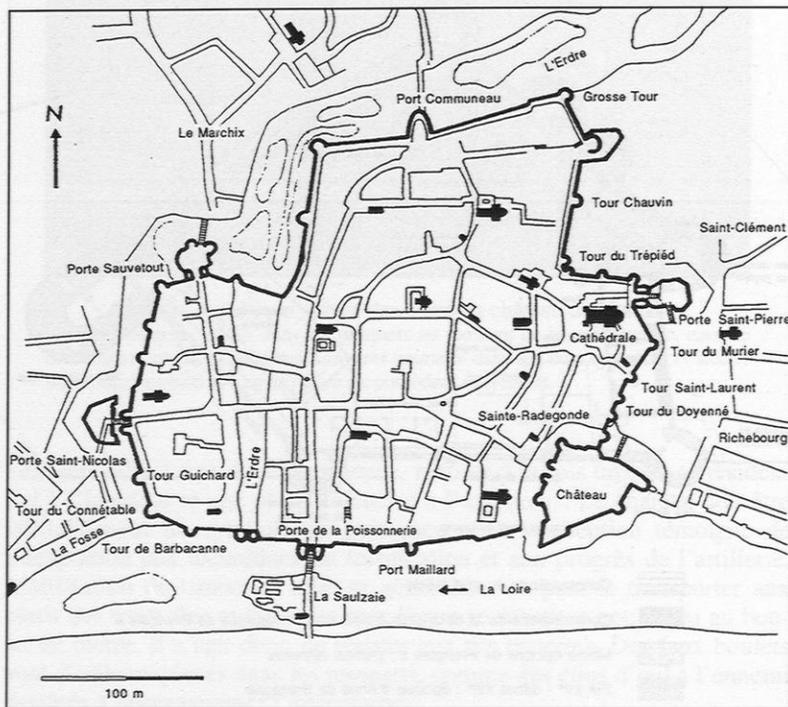


Plan n° 1 - Le château de Nantes

d'après CINTRÉ, René, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV^e-XV^e siècles)*, Pornichet, 1992, p. 195.

⁷ LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981, p. 170-172 ; CINTRÉ, René, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV^e-XV^e siècles)*, Pornichet, 1992, p. 192-193. La tour des Espagnols, dite tour de Chanlay, tient son nom du fait que trente-trois officiers espagnols ont été emprisonnés dans la casemate du premier étage après la bataille de Rocroi, le 19 mai 1643.

La reconstruction du château s'inscrit dans une politique de consolidation de l'enceinte de la ville (plan n° 2). De hautes murailles sont construites, les portails sont refaits pour être renforcés, comme celui de Sauvetout, remis en état entre 1482 et 1485⁸. Les fossés sont agrandis et doublés de palissades, de barrières, ou de boulevards, c'est-à-dire des ouvrages de terre construits en avant des fortifications, comme celui que l'on trouve sur le front méridional, entre la tour des Jacobins et le Port Briand-Maillard⁹. Les efforts se portent surtout à l'est et au sud. La porte



Plan n° 2 – Les fortifications de Nantes

d'après LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981.

⁸ Musée Dobrée, *Iconographie de Bretagne*, Nantes, 1978, p. 63.

⁹ LEGUAY, Jean-Pierre, «Les abords du château des ducs : Sainte-Radegonde, Saint-Laurent et Richebourg au XV^e siècle», dans *Le prince, l'argent, les hommes, Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, CASSARD, Jean-Claude, COATYV, Yves, GALLICÉ, Alain, LE PAGE Dominique (dir.), Rennes, 2008, p. 442. Trente-quatre hommes sont ainsi employés pendant trois jours à fortifier le boulevard du Port Briand-Maillard et reçoivent 4 livres et 5 sous (Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 15 v).

Saint-Pierre est ainsi entièrement reconstruite entre 1479 et 1483 pour renforcer le flanc est des fortifications, ainsi que la porte Poissonnière, qui commande l'accès aux ponts de la Loire¹⁰. En bordure de Loire, l'île de la Saulzaie (aujourd'hui l'île Feydeau) est fortifiée dès 1472 et est ainsi comprise dans le territoire fortifié de la ville, mais les travaux sont encore inachevés en 1490. Un boulevard est construit en 1465 par Guillaume Giraud et l'année suivante, le pont-levis est terminé. Les travaux sont financés par un impôt municipal, le «devoir de billot ou d'apetissement» prélevé sur la vente du vin. Sont mobilisés les habitants des paroisses environnantes, les «gens de labour et de commun pour l'œuvre de besche, portage et vuidange des terres et matières des douves et foussez¹¹». On trouve également seize Guérandais, payés 48 livres pour trois semaines¹². Malgré tous ces efforts, il reste encore beaucoup à faire en 1487, ce qui entraîne une certaine panique parmi les autorités. Le 8 juin, un mandement ducal ordonne de «faire curer et nectoyer en aucuns endroit les foussez et douves de ceste nostre ville de Nantes et le chastel dudit lieu et resister aux entreprises de noz ennemis et mauveillans qui ont deliberé de icelle place invader et assaillir¹³». Les chantiers nécessitent des tonnes de matériaux et des centaines d'hommes et on imagine sans peine les difficultés pour y faire face¹⁴. Les travaux se poursuivent durant le siège, de jour comme de nuit, ce qui n'est pas sans danger, pour les ouvriers mais aussi pour les miseurs qui doivent contrôler l'avancée des travaux. Un compte de la ville décrit les activités de ces contrôleurs :

«Durant le siege de paravant et dempuis avoir comme en touz les quartiers et endroitz de ceste dite ville, tant de nuyt que de jour, grant nombre de ouvriers ou les ditz miseurs et contrerolles ont vacqué residatement, avoir esté a Pirmeil faire faire les ponts leveis, barricques et pluseurs autres choses necessaires. Durant lequel temps, lesdits miseurs et contrerolles respectivement ont eu grans paines, mises et travailz et ont esté pluseurs foiz en dangier de leurs personnes. Leur a convenir avoir grant nombre de gens et serviteurs qu'ilz ont fourniz a leur despens et entretenuz et pareillement des clerks pour

¹⁰ *Ibid.*, CC 252, EE 145.

¹¹ BIHAN, Yves, *Transcription et étude du registre des lettres scellées par la chancellerie bretonne en 1477*, université de Brest, mémoire de maîtrise dact., 1991, n° 465 (7 mai 1477).

¹² «A Augustin Le Guyltit, charpentier, tant a luy que pour autres, saez charpentiers de Guerrande, lesqueulx monseigneur le prince fist venir dudit lieu en ceste ville pour servir de leur mestier durant ledit ciege, a poyé ledit miseur a chacun des dits charpentiers pour chacune sepmaine vingt soulz par commendement de mon dit seigneur le prince» (Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 4 v).

¹³ CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne, d'après les registres des lettres scellées en chancellerie en 1486-1487*, thèse de l'École nationale des chartes dact., 1987, n° 1045 (8 juin 1487).

¹⁴ LEGUAY, Jean-Pierre, «Les problèmes d'hygiène à Nantes au xv^e siècle», *Revue* 303, n° 98, 2007, p. 20-41.

faire les diligences et haster les ouvraiges qui leur ont cousté beaucoup de leur bien, au moyen des vivres qui ont esté chers et autrement¹⁵».

Du bois à «maisonner» est réquisitionné contre indemnisation, des arbres sont coupés à la hâte, mais on utilise aussi des fûts et pipes de vin pour fortifier le boulevard Saint-Pierre et pour boucher les brèches ouvertes par les Français¹⁶. Des accords sont également passés avec des Espagnols originaires de Bilbao pour la fourniture de balles de laine destinées à renforcer les défenses. Ce détail est connu car sur les soixante-treize balles de laine prises aux Espagnols, seulement trente-huit sont rendues après le siège. Il est alors demandé aux miseurs, Faby Bazire et Louis Maillaud, de leur payer ce qui reste (pièce justificative n° 1)¹⁷. Cette affaire montre aussi que la ville n'est pas complètement assiégée et continue d'être ravitaillée.

Organiser le ravitaillement

Les assiégeants concentrent leurs efforts au sud et à l'est et occupent les îles de la Loire, la Saulzaie, la Madeleine et l'île Biesse. À l'est, ils étaient établis en face de la porte Saint-Pierre, près de la cathédrale, dans le faubourg Saint-Clément et jusqu'aux moulins de Barbin sur l'Erdre. Ils avaient installé des canons du côté des cours Saint-Pierre et Saint-André. Mais la Fosse et le port au nord et à l'ouest restant libres, la place pouvait être ravitaillée, recevoir du secours ou envoyer des messagers¹⁸. Il fallait coûte que coûte éviter l'arrivée des secours attendus par les Français. C'est ainsi que s'engage une véritable course poursuite entre la flotte royale depuis la Normandie et la flotte, composée surtout de navires réquisitionnés que le duc fait rassembler dans les ports bretons du sud et de l'ouest¹⁹.

¹⁵ Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 26 v.

¹⁶ Arch. mun. Nantes, EE 189, n° 10, 15. Des indemnités sont accordées à ceux qui fournissent du bois : Mathurin Pavageau, Jehan Guillart, Guillaume Regnaud, Jehan Rou, le prieur de Sainte-Catherine, nos 1, 2, 5, 7, 16.

¹⁷ Une somme de 350 livres est payée à Pero Martines et Ochoua de Ryaga pour une moitié de 700 livres dues pour 42 balles de laine prises durant le siège (Arch. mun. Nantes, CC 102, fol. 27 v ; BB 1, n° 13 [25 octobre 1487]). Les marchands sont tenaces et désignent leurs compatriotes Ochoa de Riaga et Pero Martines comme procureurs pour en obtenir le dédommagement. Un accord est signé, le 26 octobre 1487, avec la ville de Nantes pour recevoir la somme de 700 livres monnaie, versée en deux fois, la moitié à la Toussaint prochaine et l'autre à la Toussaint suivante, mais ce n'est qu'en 1494 que de nouveaux accords sont conclus pour le remboursement de la totalité de la somme (*ibid.*, EE 189, nos 4, 12, 13).

¹⁸ «A Mathé Douet quel fut portez des lettres a Rennes durant le siege par deux voyages, 4 l.», «A Michelet, chevaucheur, qui porta des lettres des seigneurs de la ville a monseigneur le prince a la Cheze, 50 s.» (*ibid.*, CC 101, fol. 15).

¹⁹ Voir le mandement de faire armer tous les navires, CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1044 (8 juin 1487).

Les Français, après un premier rassemblement au large de Belle-Île, parviennent à rentrer dans l'estuaire de la Loire et commencent un blocus naval. Les Nantais sont parfaitement au courant de leur arrivée grâce à un réseau de surveillance et d'espionnage. Le hérault Bretagne et le «trompette» Denis Guillart, sont ainsi envoyés pour «veoir quelles gens estoit sur mer en l'entree de Loyre en abitiz de guerre» et reçoivent 8 livres et 10 sous pour eux et «leurs barges et bargiers²⁰». Le blocus est finalement un échec puisqu'il est forcé par les navires de Nicolas Coetanlem qui parviennent à ravitailler la ville en juillet. Les escadres bretonnes, jusque là dispersées, se concentrent au Croisic et s'engagent dans la Loire²¹. Les Français sont loin de leurs bases et n'obtiennent pas leurs renforts²².

Le ravitaillement en vivres est une préoccupation forte avant même le début du siège et fait partie de la stratégie de défense. Le 8 juin, un mandement ducal ordonne de faire armer tous les navires pour «nous avitailler et fournir de vivres en ceste [nostre] ville de Nantes ou avon espoir de bien brieff y assembler grant armee tant de noz subgez que d'autres noz bons amys et bienveillans a la resistance de nos dits ennemis²³». Les marchandises sont acheminées par bateaux depuis les évêchés de Cornouaille et de Léon et du blé est stocké dans les greniers de la ville²⁴. Il faut également prévoir d'importantes quantités de vin pour les ouvriers ainsi que pour les soldats²⁵. Martin Delrame, par exemple, fournit une pipe de vin d'Espagne «durant le syege pour faire boyre les gens de guerre qui devoient sortir et faire saillye sur les Francoys par la porte Saint André²⁶». D'autres produits sont nécessaires pour la défense : Bonabès Jaffet amène ainsi «de l'huile de noiz, a 20 denier chacune, pour mettre avecques le bray pour les fagots que on fist pour geter sur les François touz ardens». Avec l'huile, on faisait fondre aussi du plomb, de l'étain, que l'on jetait sur les assiégeants avec des fagots enrobés de soufre, de résine et de goudron²⁷. On

²⁰ Arch. mun. Nantes, CC 103, fol. 33.

²¹ Mandement à Jacques Jouhan et Jehan Bouchart du Croisic de conduire les navires entre Saint-Nazaire et Nantes à Nantes ou au Croisic (CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1062 [15 juin 1487]). Le 3 juillet suivant, les navires de Bourgneuf et de Retz sont réquisitionnés pour garder l'estuaire de la Loire (*ibid.*, n° 1086).

²² RUSSON, Marc, *Les côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge, France – Façade océanique XIII^e-XV^e siècle*, Rennes, 2004, p. 145.

²³ CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1044 (8 juin 1487).

²⁴ *Ibid.*, n° 1066 (8 juin, 1067, 20 juin, 1089, 4 juillet) ; Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 18 v.

²⁵ Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 15 v.

²⁶ *Ibid.*, CC 101, fol. 18. Voir aussi CC 101, fol. 16 v-17. Du vin d'Anjou est également acheté à François Spinolle, CC 102, fol. 32.

²⁷ *Ibid.*, CC 264, fol. 30 ; CC 264, fol. 30 et 39. Voir aussi les «fagotz a gicter sur les François devant ledit boulevard de Saint Pierre», CC 101, fol. 17 v.

organise également un service médical pour les blessés et la ville prévoit l'achat d'«huylle et autres drogues a pincer les malades qui estoit blecez a la deffence de ceste dite ville durant que le dit siege qui y estoit²⁸». Il s'agit aussi de réaliser les étendards de la ville pour lesquels on porte un grand soin puisqu'on utilise de la soie pour les franges, du satin et du tissu de Florence²⁹. Hervé Le Peintre, le bien nommé, est ainsi chargé de représenter des images protectrices de saint Yves et de saint Michel³⁰. Tout est consigné par les miseurs de la ville qui indiquent soigneusement le salaire des ouvriers, des portiers, les réquisitions, les différents achats, jusqu'aux chaînes pour attacher les Français capturés durant le siège³¹. Ces comptes sont donc très précieux pour connaître l'organisation de la défense et témoignent de l'effort municipal comme relais de l'action ducale. Cependant, la défense de la place ne saurait s'arrêter à un aspect purement défensif.

Une défense active : le renforcement de la garnison

Les hommes chargés de la défense de la ville

Il faut distinguer le service permanent de l'apport extérieur. Dans les villes, un service de garde et de protection des remparts est assuré par ce qu'on peut appeler une milice bourgeoise même si le terme n'est pas utilisé à l'époque. Elle est composée d'hommes de la ville en état de porter des armes, armée aux frais de la ville, organisés en unités appelées «dizaines» et «cinquantaines», réparties par quartiers, qui se mettent sous la protection spirituelle d'un saint protecteur. Le nombre de gardes aux portes de la ville augmente en temps de guerre. Ces miliciens doivent assurer le guet, surtout la nuit, et reçoivent des gages, de la nourriture ainsi que des chandelles pour assurer la veille³². Les ouvriers participent également à la garde³³. Nantes aurait eu un potentiel mobilisable de 800 à 1 000 personnes, soit 7 % de la population, levées et réparties dans sept quartiers³⁴.

²⁸ *Ibid.*, CC 101, fol. 20 v.

²⁹ *Ibid.*, CC 101, fol. 14 v.

³⁰ *Ibid.*, EE 185, nos 1-3.

³¹ *Ibid.*, CC 101.

³² «Aux portiers des portes Saint Pierre, Saint Nicolas, Saulvetout, Poyssonierre et Port Brient Maillart qui font cinq portiers, a esté ordonné a chacun cent soulz monnoie pour doze outre leurs gaiges» (*ibid.*, CC 101, fol. 29) ; du pain et des chandelles sont fournies durant le guet de Gilles Thomas au «repaire de Saint Laurens» (*ibid.*, fol. 22).

³³ Des maçons en particulier veillent de nuit (*ibid.*, CC 264, fol. 22).

³⁴ LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, 1982, p. 403.

Les Nantais ne sont pas seuls toutefois. Selon le chroniqueur Alain Bouchart, un immense élan patriotique se met en marche :

«Le peuple de basse Bretagne, qui tout effroyé estoit de ce que leur duc estoit ainsi en sa ville de Nantes assiege par les François, se assembla ; et se misdrent en armes en ung tres grant nombre pour aller lever ce siege³⁵».

Les Nantais reçoivent effectivement le secours d'une partie des troupes ducales rapatriées de Vannes juste avant l'arrivée des Français, pendant que d'autres hommes sont rassemblés et passés en revue dans le pays de Retz et dans les évêchés de Cornouaille et de Léon³⁶. Une lettre du chancelier aux habitants de Guingamp, datée du 23 juin, évoque en outre, la mobilisation d'un grand nombre de Bretons : deux mille s'apprêtent à quitter Guingamp, ils seront quatre mille lorsqu'ils arriveront à Moncontour, puis six à sept mille à Rennes, tous de bons et loyaux sujets, des nobles, des francs-archers, les bons corps qui doivent participer aux montres, mais aussi des hommes de la bourgeoisie ou du peuple qui veulent «se venger de l'outrage qui a esté fait au duc et au pays³⁷». De plus, le 3 août, une colonne de bas-Bretons, de Guérandais et de Nantais passe la Loire et vient attaquer le camp des Français établi dans la «prée de Bièce» (île Beaulieu). Parmi tous ces Bretons qui se portent au secours des Nantais, se distingue Michel Marion, un riche négociant de Quimper, qui équipe un navire avec une centaine de Quimpérois. Il recrute d'autres volontaires lors de son passage au Croisic. Mais son bateau est coulé par l'artillerie française et il trouve la mort avec la moitié de son équipage. Anne de Bretagne, en reconnaissance, accorde plus tard trois mille livres à sa fille. Les règlements de compte interviennent peu de temps après le siège. Le duc punit les traîtres, ceux qui passent du côté français ou qui refusent de comparaître aux montres, c'est-à-dire les révoques des troupes, et récompense les plus fidèles³⁸. Par exemple, le seigneur de la Hunaudaye devient baron le 6 septembre³⁹, et Jehan Riou, du Croisic, est gratifié pour «les services qu'il a faiz durant ceste presente guerre ou il a eu ung braz couppe⁴⁰». Cet élan patriotique, même s'il est

³⁵ BOUCHART, Alain, *Les grandes croniques de Bretagne*, AUGER, Marie-Louise, et JEANNEAU, Gustave (éd.), Paris, 1986-1997, p. 482-483.

³⁶ CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1066 (8 juin), n° 1078 (20 juin) et n° 1089 (5 juillet).

³⁷ MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires...*, t. III, col. 547.

³⁸ Les biens des traîtres sont confisqués puis donnés aux plus fidèles (PARROT, Ingrid, *Transcription du registre B 11 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1487-1488*, université de Brest, mémoire de maîtrise dact., 1999, n°s 4, 19, 21, 24).

³⁹ «Nostre bon et loial vassal et subgit en ensuivant l'ordre de ses progeniteurs nous acompagner et servir a la deffense de nostredit pais et duché, s'est tousjours tenu avec nous durant ladite guerre et le siege qui devans nous et nostredite ville de Nantes a esté mis et assis par les François» (*ibid.*, n° 15).

⁴⁰ *Ibid.*, n° 140 (24 octobre 1487).

loin d'être négligeable, ne suffit pas en réalité. Pour faire face à l'afflux de l'armée royale, les autorités doivent faire appel aux troupes étrangères. En 1487, ces mercenaires étrangers sont d'abord originaires du Saint-Empire romain germanique, présents à Nantes bien avant le siège. Henry de Villespern est ainsi mentionné dès 1469, puis à nouveau en 1484 à la tête de trente hallebardiers allemands. Il est encore au service de la duchesse en 1491 à la tête d'une troupe de cent Allemands⁴¹. D'autres mercenaires envoyés par Maximilien d'Autriche débarquent à Saint-Malo en janvier 1489 et novembre 1490. On trouve ensuite les troupes d'Alain d'Albret, composées de Gascons surtout, qui sont complétées à partir de 1488 par des Espagnols et des Anglais⁴². En plus des mercenaires, il faut entretenir l'artillerie et le personnel qualifié pour l'utiliser.

*Le renforcement de l'artillerie :
utiliser le canon comme moyen de défense active*

Le duc de Bretagne, comme le roi de France, s'est attaché à renforcer l'artillerie qui constitue un élément de plus en plus important de la défense et de l'attaque des places⁴³. On entend par là les canons, les armes blanches, les munitions. Attestée dans le duché avant 1400, elle connaît un essor significatif surtout dans la seconde moitié du xv^e siècle⁴⁴. À la fin du siècle, des mutations techniques conduisent à la disparition progressive des bombardes et des courtauds dans l'artillerie de campagne et à la nouvelle prépondérance des canons. Les canons désignent une gamme étendue d'engins : des faucons, serpentines, veuglaires, les coulevrines également qui sont originaires d'Allemagne et des spécialistes allemands sont recrutés pour leur maniement. À Nantes, le canon le plus lourd est appelé «Guingamp» (il a été forgé dans cette ville en 1487) et pèse sept mille cinq cents livres. Les canons portent parfois les noms de grands personnages :

⁴¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 214, fol. 4 v, n° 40, et fol. 2, n° 41.

⁴² Arch. mun. Nantes, CC 103, fol. 28 v, 102, fol. 37. Albret obtint du roi de Castille une troupe de 1 000 hommes commandée par Mosen Gralla et en réunit lui-même 2 000. Avec sa compagnie de cent lances, commandée par Saint-Cirq et Forçays, il débarqua près de Quimper dans l'embouchure de l'Odet le 20 mai 1480 (LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de la Bretagne...*, p. 548).

⁴³ BENOÎT, Paul, «Artisans ou combattants ? Les canonniers dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge», *Le combattant au Moyen Âge. Actes du 18^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, [Montpellier, 1987], Paris, 1991 (*Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale*), p. 288 ; LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain...*, p. 165-166, 184 ; CONTAMINE, Philippe, *Histoire militaire de la France, t. I, des origines à 1715*, Paris, 1992, p. 224-225.

⁴⁴ JONES, Michael, «L'utilisation de la poudre à canon et de l'artillerie dans le duché de Bretagne avant 1400 : la preuve documentaire», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 163-168.

Godefroy de Bouillon, Arthur, Charlemagne, César⁴⁵. Le matériel est souvent vendu par des marchands espagnols ou italiens, à l'instar de Pierre de Cordilles qui vend quatre cents «salades» au responsable de la garde des «harnois et abilllements de guerre⁴⁶». Connu grâce à des inventaires en 1473, 1488 et 1495, le développement de l'artillerie nantaise est spectaculaire. En 1468, la ville compte cent vingt et une pièces et en 1487, deux cent quatre-vingt douze, ce qui traduit un effort municipal de grande envergure, mais beaucoup de pièces sont anciennes puisque 40 % des canons ont plus de 20 ans⁴⁷.



L'utilisation du canon à la fin du Moyen Âge.

Gravure sur bois extraite de Flavius Végèce,

Du fait de la guerre et de leur chevalerie,

publiée par CINTRÉ, René, dans *Les marches de Bretagne au Moyen Âge, op. cit.*, p. 199.

⁴⁵ On trouve aussi d'autres noms de canons : «neuf preux», «douze apôtres», «douze prophètes», «douze enfants de Jacob», «douze mois de l'an», «trois déesses», «quatre cordelières», Arch. mun. Nantes, CC 95, EE 159.

⁴⁶ La saladette est une pièce d'armure destinée à protéger la tête et la nuque. De même, l'Espagnol Pierre d'Alaba vend des saladettes et du salpêtre à Jehan Gourdel, clerc de l'artillerie, et l'Italien Bartholomé Friscobaldi fournit des saladettes, brigandines et coulevrines (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 214, fol. 12 v-13, n° 40).

⁴⁷ LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain...*, p. 362.

Le développement d'une artillerie à poudre de plus en plus élaborée détermine aussi la constitution d'un personnel qualifié⁴⁸. Certains sont là avant le conflit, dès 1448. Un canonnier du Hainaut, Queso Velut, connu «pour sa bonne savance et industrie», avait été retenu au prix de 100 livres par an en 1444, avant d'être nommé «canonnier general de Bretagne», le 31 août 1448⁴⁹. Bien d'autres furent engagés par la suite. Ils rassemblent, à côté de quarante-cinq Bretons, trente-deux étrangers, parmi lesquels une forte proportion d'originaires des pays d'Empire, reconnaissables à leur patronyme ou à leur surnom géographique : Allardin de l'Escluze, Jehan de Brucelles, Derric, Pietres de Hollande, Hance de Neurembert, Hans Dezins, Bernart Her de Holande, Jacob Houc. Les Français sont relativement nombreux. En 1483, on note la présence de Giraud du Pont, Jehan Amiral venus de France. En 1487, la ville recrute Estienne, Jehan, Vincent et François Gabart, «retenus et instituez pour canonniers en ceste dite ville⁵⁰». Il se pose bien sûr le problème de leur fidélité. Certains rejoignent le parti des Français, comme Olivier du Parc qui doit être remplacé par Pierres de Lustre⁵¹. Certains canonniers sont mentionnés comme étrangers mais il est difficile de savoir s'ils le sont réellement. Il faut noter que ces techniciens hautement qualifiés parcourent l'Europe et changent souvent de nom dans leurs successifs pays d'adoption. Ils sont polyvalents, parfois artisans, parfois combattants, ou relevant des deux activités, même si dans la seconde moitié du xv^e siècle, la spécialisation militaire prend le dessus⁵². Ils apprennent par exemple aux Bretons à doser les éléments pour la réalisation des pièces d'artillerie⁵³. Ils sont aussi reconnus comme des «gens experimentez et congnoessans en fait de fortifications et remparts» ou encore comme fondeurs d'artillerie : un Allemand, Hances Dezelles, habille ainsi une serpentine de 36 livres de fer à la Saulzaye à Nantes, puis réalise «deux cleffs a la porte de la meson de la ville⁵⁴».

⁴⁸ MOAL, Laurence, *L'étranger en Bretagne au Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*, Rennes, 2008, p. 88-93.

⁴⁹ LEGUAY, Jean-Pierre, «Un aspect du travail du métal dans les villes armoricaines au Moyen Âge, la fabrication des canons et des armes blanches, aspects techniques, économiques et sociaux», *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales, Actes de la table ronde, La métallurgie dans la France médiévale*, Paris, 23 mars 1984, Paris, 1988, p. 200 ; LA BIGNE-VILLENEUVE, Paul de, «Un canonier sans pareil en 1444, Queso Velut», *Mélange d'histoire et d'archéologie*, t. II, 1855, p. 48. En 1392, Pierre de Lussenbourg est engagé par le sire de Clisson, LEGUAY, «Un aspect du travail...», p. 187.

⁵⁰ Arch. mun. Nantes, EE 161, n° 4 (28 avril 1487).

⁵¹ PARROT, Ingrid, *Transcription du registre B 11...*, n° 176 (2 sept 1487).

⁵² BENOÎT, Paul, «Artisans ou combattants ? ...», p. 287-296.

⁵³ Guillaume Even, de Vitré, associé à l'Allemand Hanequin Renaire à Guingamp (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 209, fol. 5 v ; Arch. mun. Nantes, EE 159 ; CC 94 fol. 5 v ; LEGUAY, Jean-Pierre, «Un aspect du travail...», p. 197, 200).

⁵⁴ Arch. mun. Rennes, EE 146, n° 4 (30 juillet 1488) ; Arch. mun. Nantes, EE 159, fol. 3 (28 février 1489), fol. 4 v (23 février 1489).

D'autres son recrutés à la garde de la ville, comme Bastien de Crecy qui reçoit ses gages de canonnier s'élevant à 32 livres, «tant a luy que pour doze hommes estans avecques luy a la garde du belovart de Saint Pierre», le 15 août 1487⁵⁵. Hances Hires, quant à lui, est garde et gouverneur de l'horloge, ce qui montre qu'en temps de guerre, tous les étrangers ne sont pas tenus pour suspects⁵⁶. Ces techniciens sont au contraire très sollicités et obtiennent des faveurs de la part de leurs employeurs.

La solde des gens de guerre : un vrai casse-tête

La solde des mercenaires, comme celles des autres soldats, est versée au capitaine de la compagnie chargé ensuite de la distribuer par les commissaires qui passent les troupes en revue. Il faut aussi compter avec les pensions des grands capitaines, accordées en récompense de leurs services ou pour conserver leur loyauté. L'argent est apporté par les clerks du trésorier des guerres⁵⁷. Les comptes indiquent des dépenses concernant l'artillerie et les maîtres-canonniers⁵⁸. Dans ce domaine, les tarifs avantagent sensiblement le personnel étranger, mieux et plus régulièrement payé⁵⁹. Les canonniers étrangers perçoivent dix mensualités alors que les Bretons n'en touchent que neuf⁶⁰. Les Allemands se montrent particulièrement exigeants vis-à-vis de leur solde et leur attitude pose le problème de la loyauté des troupes étrangères. Le 21 juin 1487, la ville engage quatre-vingts coulevriniers, sous le commandement de Pierre d'Allemaigne, pour se défendre contre les Français (pièce justificative n° 2). Les coulevrines à main, et les armes à feu dans leur ensemble, sont très appréciées pour provoquer des effets de panique sur les troupes adverses, ce qui explique le tarif élevé imposé à l'employeur⁶¹. Leur concours semble d'ailleurs avoir

⁵⁵ Il reçoit la même somme pour les mois d'octobre et de novembre (Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 10, 10 v ; EE 186, nos 22-29 [septembre 1487]).

⁵⁶ Il occupe encore cette charge en 1503 (Arch. mun. Nantes, CC 105, fol. 11).

⁵⁷ Mandement au trésorier général de remettre la solde des gens d'armes au commis du trésorier des guerres (CORCUFF Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1109 [2 août 1487]).

⁵⁸ Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 10-10 v ; VAILHEN, Jacques, *Le conseil des bourgeois de Nantes, contribution à l'étude du droit municipal en Bretagne*, université de Rennes, thèse de droit, 1965, p. 427.

⁵⁹ KERHERVÉ, Jean, *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent, les hommes*, Paris, 1987, p. 326.

⁶⁰ Par exemple, Olivier Hellez et Girard Austrelin sont payés «au pris de 100 livres chacun par an, et compris 10 livres de creüe a chacun en cedit an» (KERHERVÉ, Jean, «Le budget de la guerre en Bretagne d'après l'«estat» de 1482-1483», dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges offerts à Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 373, 384).

⁶¹ SABLON DU CORAIL, Amable, «Les étrangers au service de Marie de Bourgogne : de l'armée de Charles le Téméraire à l'armée de Maximilien (1477-1482)», *Revue du Nord*, t. 84, n° 345-346, 2002, p. 405.

provoqué des difficultés financières au conseil quelques mois plus tard, puisqu'il doit emprunter 308 livres et 15 sous à un bourgeois pour assurer le paiement de la solde mensuelle⁶². Ces coulevriniers refusent, au mois de juillet, de continuer leur service au prix où ils sont payés, c'est-à-dire à 75 sous par mois et par personne. Le conseil consent donc à relever leur solde à 4 livres (soit 80 sous) par mois et par personne mais leur nombre est ramené à soixante-dix, ce qui monte la solde à 280 livres au total. La solde est prélevée sur le premier terme du fouage levé en l'évêché de Nantes puis remise par le conseil des bourgeois à leur capitaine⁶³. Le versement prévu tous les mois comporte des irrégularités dues aux difficultés pour trouver des fonds⁶⁴. Il est de plus en plus difficile de verser l'intégralité des soldes, même aux étrangers. La trésorerie des guerres ne suffit pas pour couvrir ces dépenses et le pouvoir ducal, au fur et à mesure de la dégradation de la situation, doit recourir à d'autres sources de financement, en particulier entre 1489 et 1491. La fiscalité augmente. Le trésorier des guerres reçoit ainsi de la trésorerie générale des assignations sur les impôts, notamment les revenus du fouage, de l'impôt des vins et des ports et havres⁶⁵. On en appelle aussi aux dons et aux réquisitions⁶⁶. C'est finalement toute la population qui contribue à l'effort de guerre, mais le prix à payer est très lourd. Les Nantais, en effet, connaissent un temps de guerre «que a memoire de homme n'avoit esté en ceste ville⁶⁷».

Un prix à payer bien lourd

Une population soumise à rude épreuve

En plus d'alourdir les impôts, les campagnes de travaux pour renforcer l'enceinte de la ville ont conduit à des expropriations de terrains, dès 1468. Des maisons sont en outre réquisitionnées ou abattues pour dégager la ligne de tir, empêcher l'ennemi d'y trouver refuge et combler les caves et lieux creux :

⁶² Arch. mun. Nantes, EE 186, n° 13 ; VAILHEN, Jacques, *Le conseil des bourgeois de Nantes...*, p. 429, n. 3 ; CHAFFIN, Frédéric, *La défense de la ville de Nantes au xv^e siècle*, université de Nantes, mémoire de maîtrise dact., 1998, p. 69.

⁶³ *Ibid.*, p. 69 ; Arch. mun. Nantes, EE 186, n°s 14-15 ; EE 191, fol. 1-4 ; CC 101, fol. 11 ; CC 102, fol. 5-8-8 bis.

⁶⁴ COCHARD, Marc, *Transcription et étude du registre B 13 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1490-1491*, université de Brest, mémoire de maîtrise dact., 1992, n° 560.

⁶⁵ KERHERVÉ, Jean, *L'État breton...*, p. 330-331.

⁶⁶ 2 000 écus de don de Philippe de Montauban (PARROT, Ingrid, *Transcription du registre B 11...*, n° 452 [14 janvier 1488]).

⁶⁷ Arch. mun. Nantes, CC 101, fol. 26 v.

«Mandement s'adressant a monseigneur le prince, lieutenant general du duc, et le conte de Comminges de eux transporter a l'entour et es environs de ceste ville de Nantes, et faire visee des maisons qu'il est requis abatre et demollir es forsbourgs, pour la preservation de cestedite ville et du chasteau, soient des fiefz prouches du duc ou de l'Eglise, et reaument et de fait les faire abatre de l'auctorité du duc, parce qu'il rescompencera les parties interessees. Et est mandé a ceulx a qui appartiennent lesdites maisons prendre et recueillir les matieres qui seront demollies et les approufitez, si bon leur semble, a leur valloir rabat sur leurdite rescompane, o intimidacion que, s'ilz en sont en deffault, lesdites matieres seront abandonnees a qui les voudra prendre et recueillir. Et, est mandé a Tritan de Quenequen, archer de la garde, ou cas dudit delay, faire faire reaument et de fait la dite demolicion, nonobstant opposicion, arrest, appelacion ou aultre empeschement, sans aucun y favoriser de quelque estat ou condicion qu'il soit, et amplir, combler et unir les caves, fossez et lieux creux des lieux ainsi demoliz pour estre et demourer en l'avenir vuides, sans y estre mesnaigé ne ediffié en façon quelconque. Et, est mandé au miseur des reparacions du chastel de Nantes et de la ville, fournir les deniers neccessaires pour faire les dites demolicions⁶⁸».

Les autorités municipales envoient des commissaires pour estimer les pertes et chiffrer le coût des indemnités⁶⁹. Une enquête pour évaluer les dédommagements évoque ainsi la destruction de vingt-trois maisons à Sainte-Radegonde et de trente-deux autres à Saint-Clément⁷⁰. Un inventaire de l'artillerie fait, quant à lui, état de trois cent douze boulets de fonte lancés par les Français et récupérés par les Nantais, ce qui en dit long sur le pilonnage auquel doit faire face la ville. La requête d'une femme témoigne aussi du traumatisme occasionné par les destructions. Avant la venue des Français, Pierre Guiolle a fait prendre «quatre couectes, quatre couvertes et ung ciel de lit, lesqueulx biens furent mis ou portal de Saint Pierre de Nantes ou estoient lors logez Guillaume Guillemet et Sevestre Duchaffault, leurs gens et serviteurs ou ilz furent par aucun temps pour la garde dudit portal». Ses maisons ont ensuite été brûlées dans la paroisse de Saint-Clément «tellement que ledit Dagaye, son mary, de yre et couroux qu'il en a eu est tourné de teste⁷¹». La violence des combats est aussi connue par les requêtes des barbiers qui demandent un salaire ou une récompense pour les soins apportés aux blessés. Un «barbier» demande ainsi dédommagement pour avoir «pancé par l'espace de plus de trois moys, ung jeune homme qui fut quasi bruslé au Pelerin par les Franczoys qui misdrent le feu ou clocher de l'eglise ou ilz le prindrent et plusieurs

⁶⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, fol. 20 (24 octobre 1487).

⁶⁹ Jehan Jacquet, par exemple, reçoit des indemnités pour les dégâts faits à sa maison située à la Saulsaye durant le siège de la ville (Arch. mun. Nantes, BB 1 n°14 [12 décembre 1487]).

⁷⁰ LEGUAY, Jean-Pierre, «Les abords du château des ducs...», p. 452-453.

⁷¹ Arch. mun. Nantes, EE 189, n° 14, s. d.

autres⁷²». Autre requête, celle des enfants de Nicolas Guilebaud qui racontent comment leur père a été blessé par les Français, alors que ceux-ci voulaient franchir la Loire pour «prendre et piller et faire quelque entreprise et nuisance sur la ville». Un petit groupe dont faisait partie Nicolas Guilebaud fut envoyé sur l'autre rive, à Couëron, pour donner l'alerte. Mais à leur retour, ils furent attaqués par des Français qui étaient embusqués derrière de vieilles murailles et qui

«tirerent plusieurs trectz de hacquebute et blesserent le dit suppliant de trect de pouldre et aultres ses dits compaignons. Et demoura la pierre ou corps du dit qui ne peüt oncques la faire tirer et a eu pour se davoit faire panser et guerir qui luy ont cousté tout ce qu'il avoit de biens et, enfin, a commencé en mourir⁷³».

Le siège de Nantes en 1487 marque donc durablement les mémoires et c'est tout le climat social qui est détérioré. Les épidémies de 1471-1474 et de 1481-1484, la flambée des prix durant la guerre, les excès de la fiscalité appauvrissent encore davantage la population ce qui occasionne des résistances et, comme bien souvent, alimente la xénophobie⁷⁴.

Le développement de réflexes xénophobes

Les populations sont soumises à des violences quotidiennes comme l'indique une commission pour écouter les plaintes dues à la guerre et au pillage⁷⁵. Les hommes de guerre sont particulièrement visés, tant les Français que les mercenaires employés pour secourir le duché d'ailleurs. Les fermiers dénoncent en particulier la diminution des recettes, «tant pour le danger des courses des François que pour les Alemans, lacays et autres gens de guerre⁷⁶». On évoque des «pouvres gens» qui ont été «bastuz et molestez» alors qu'ils apportaient des vivres dans la ville⁷⁷. Dans un acte non daté, mais postérieur à 1487, André Corbonneau, fermier du devoir de Nantes, expose qu'un grand nombre d'Anglais s'y sont installés juste

⁷² *Ibid.*, EE 190, n° 4.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain...*, p. 361. La difficulté de mobiliser les Bretons s'étend à tout le duché : «mandement aux officiers de Cornouaille et de Carhaix de confisquer les biens de ceux qui n'ont pas comparu aux montres» (CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie...*, n° 1187 [20 août 1487]).

⁷⁵ «Pour ouïr et entendre les clameüres et complaintes de pluseurs prises tant de personnes que de biens qui par cy davant on esté faictes et uncores se pevent faie en l'avenir durant ces presentes guerres et divisions» (PARROT, Ingrid, *Transcription du registre B 11...*, n° 309 [12 décembre 1487]).

⁷⁶ Arch. mun. Rennes, CC 65 (29 décembre 1489). Les «lacays» désignent des gens de guerre.

⁷⁷ Requête de Jehan Lerault et d'Olivier Bouchart, fermiers du passage de la Madeleine et du grand Pont Ereau (*ibid.*, CC 100, fol. 36).

après le début de sa ferme et que, durant le temps de leur occupation, ils «ne payerent riens de leurs vivres et les prenoit ou ilz les trouvoit contre le gré et volonté de ceulx a qui ilz estoit». Les Français ont ensuite pris leur place, «lesqueulx y ont fait pluseurs courses et emenerent grant nombre de parroessiens et prins a prinsonniers et mis a grant renczons tellement que leur a convenu vendre meuble et heritaige pour eulx se acquitter a payer leurs rançons». Les habitants n'osent plus demeurer dans leurs villages de peur d'être tués ou capturés, «tellement que, en ladite parroesse du Pelerin, y a demy an que on n'y chanta messe⁷⁸». Leur présence est pesante pour les habitants obligés de les loger et de les entretenir. On dénonce en outre les fraudes sur le vin et la prolifération des débits de boisson clandestins. Les gens de guerre étrangers ne sont pas les seuls à profiter de la situation mais leur présence durant plusieurs années entretient un climat de méfiance et cristallise les ressentiments. L'encerclement de la ville par les Français empêche ainsi la vente du vin⁷⁹. La présence des Français fait également fermer beaucoup de tavernes à Nantes, en particulier à la Sorinière, à la Boulordière et à la Vacquère⁸⁰. Les mercenaires étrangers alliés se révèlent en fait aussi indésirables que les ennemis en se comportant de la même manière que des occupants.

*

* *

La résistance de Nantes en 1487 n'est nullement improvisée. Elle montre les efforts constants engagés surtout depuis le début du règne de François II, les travaux réalisés par le pouvoir ducal ainsi que par le conseil des bourgeois, ce qui témoigne du développement des institutions urbaines. Cette résistance s'appuie finalement sur une forte contribution populaire, des Nantais bien sûr, mais aussi des étrangers à la ville et au duché. Malgré tout, elle ne doit pas cacher la misère du duché en termes de défenses et de fortifications. Ailleurs en effet, les forteresses sont en mauvais état et, cette même année 1487, tous les sièges se terminent par une rapide capitulation. Cette résistance n'en révèle pas moins l'existence d'un véritable sentiment national, la volonté de défendre le pays de l'invasion étrangère, qui se poursuit après le traité du Verger en août 1488. Il est toutefois difficile de sonder la profondeur véritable de cet élan patriotique, dans la mesure où les habitants n'ont pas toujours le choix et sont

⁷⁸ Arch. mun. Nantes, CC 383, n° 5 ; TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967, p. 294.

⁷⁹ Arch. mun. Rennes, CC 66 (24 mars 1493). Voir aussi CC 64 (2 octobre 1491).

⁸⁰ *Ibid.*, CC 383.

contraints de prendre les armes, de faire le guet, de livrer leurs biens. Peut-on parler de victoire des Nantais, tant les destructions sont considérables ? Très rapidement, on ne peut plus faire face aux dépenses et surtout, la fin du siège ne met pas fin aux opérations militaires. Les Français lèvent le camp le 6 août, mais poursuivent leur guerre d'usure.

Cette résistance est en fait sans lendemain. Après l'échec du siège, Louis de La Trémoille, lieutenant général de l'armée française sur les marches de Bretagne, applique son plan pour envahir le duché par le nord ce qui conduit à la défaite bretonne de Saint-Aubin-du-Cormier, le 29 juillet 1488. Le duché tient encore grâce aux secours étrangers, mais le coup de grâce est donné avec la campagne de 1491. Nantes, symbole de résistance en 1487, devient, quatre ans plus tard, le symbole de la reddition, voire de la trahison. Dans la nuit du 19 au 20 mars, après le départ du maréchal de Rieux, Albret se présenta devant le château et s'y introduit avec des Français. Le 20 mars, est signé un traité avec les capitaines français pour la reddition de la ville. Bien sûr, des historiens, comme La Borderie, préférèrent insister sur la trahison, mais c'est sans doute plus la lassitude qui l'a emporté, comme l'écrit un poète anonyme qui évoque les oppressions liées à la guerre et la nécessité de l'union avec la France :

«Gens de diverses nacions
La terre occupent des Bretons
Espagneux, Flamans et Angloys
Qui pour combattre les François
Sont venus de leurs regions
Et plusieurs oppressions
A pouverz veufves et pepilles,
A marchans et jeunes filles,
Dieu, qui a par sus eulx puissance,
veille unir Bretagne et France,
Et ces gens conduire en leur terre
En tous païs outer la guerre⁸¹».

Le 4 avril 1491, Charles VIII fait son entrée solennelle dans la ville, puis reçoit le serment des habitants et confirme les privilèges des bourgeois. Une page est bel et bien tournée.

Laurence MOAL

Docteur en histoire médiévale

Chercheur associée au Centre de recherche bretonne et celtique,
université de Bretagne occidentale, UMR 6038 du CNRS,
et au Centre de recherches historiques de l'Ouest, UMR 6058.

⁸¹ *Ibid.*, CC 268, fol. 88 ; TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton...*, p. 301.

RÉSUMÉ

En mai 1487, l'armée française entre en Bretagne et, le 19 juin, met le siège devant Nantes. Mais la ville est bien protégée par tout un dispositif défensif et une résistance s'organise rapidement. Cette lutte, menée à la fois par les autorités ducales et municipales, témoigne d'un authentique sentiment national et de la volonté de défendre le duché contre l'envahisseur. Elle s'avère payante, puisque les troupes royales lèvent le camp le 6 août, mais la victoire, obtenue au prix d'efforts considérables, n'efface pas les souffrances endurées qui marquent durablement les mémoires.

Pièces justificatives

1. La fourniture de balles de laine par des marchands espagnols

1487, 26 octobre – Nantes.

Accord entre le conseil des bourgeois de Nantes et les commerçants de Bilbao au sujet du paiement des balles de laines livrées pendant le siège de la ville par les Français pour renforcer les fortifications.

Original : Arch. mun. Nantes, EE 189, n° 4.

Comme ainsi soit que ou conseil de la ville de Nantes, tenu le vint sixiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens vints sept, il eust esté donné pover et comission a Faby Bazire et Louys Maillaud, bourgeois et marchans demourans en ladite ville, quant affin de soy emquerir du nombre des balles de layne que aucuns marchans de la nacion d'Espagne avoient dit avoir esté par eulx, et autres ou nom d'eulx mises et fait mecre en certains lieux de ladite ville de Nantes en seürté et icelles balles par les gens de ladite ville avoir esté prinses et employées a l'emparement et fortifficacion des murailles d'icelle ville et pour seürté d'icelle et des habitans ou temps que les François estoient devant et y tenoient siege lesquelles lesdits marchans avoient dit n'avoir recouvrer fors une partie. Et aussi de approuver de la valleur d'iceles balles et de chacune d'elles et en appointer et paciffier avecques lesdits marchans de ladite nacion a telle somme d'argent que par entreulx seroit advisé. Et que par lesdites connaissances eust esté rapporté avoir trouvé que, du nombre des balles qui estoient ausdits marchans d'Espagne et qui avoient esté prinses et employées pour le bien de ladite ville, ilz avoient trouvé que il en avoit esté perdu et que que soit en defailloit le nombre de quarante deux balles. Et que entreulx, d'une part, et Pero Martines de Billebau et Ochoa de Riaga, marchans desdites partie d'Espagne d'autre, et lesqueulx avoit fait le pourchaz, doliance et complainte de la perdicion desdites balles pour et ou nom d'eux

et des autres marchans de ladite nacion qui avoient des balles en ladite ville, avoit esté appointé que ladite ville leur poiroit la somme de sept cens livres pour estre et demourer quictes envers lesdits marchans desdites parties d'Espagne de ce que ilz pourront demander a l'occasion de ladite perte desdites balles en principal et mises. Et sur lesdits payments avoit esté commandé au miseur de ladite ville s'obliger sur les devoirs d'icelle poier lesdits marchans d'icelle somme a tel temps que entreulx seroit avisé o le conseil desdits commis, recours a ce que en a esté fait et expédié audit conseil.

Et pour ce, en nostre court de Nantes, en droit ont esté presens personnellement establiz devant nous, Jehan Blanchet, receveur et miseur des deniers ordonnez a la reparacion et fortificacion de ladite ville, pour et ou nom des manans et habitans en ladite ville d'une part et lesdits Pero Martines, Ochoa de Riaga et chacun faisant le fait pour eulx et pour les autres marchans desdites parties d'Espagne ayans interestz esdites balles d'autre, pour lesqueulx ilz ont promis faire ce que ensuilz seür et valable et en garantir et acquicter les gens de ladite ville de Nantes, se submectans et de fait se sont soumis et submectent, eulx et tout le leur present et futur, a la juridicion, seigneurie et obeissance de notredit court, quant a ce present contract faire et tenir. Lesqueulx et chacun ont esté et sont congnoissans et confessans de ce que cy dessus est supposé et en accomplissant et fournissant a l'appointe fait par lesdits commissaires cy dessus declaré, a celui Blanchet, receveur et miseur surdit, par ce que lesdits de Billebau et de Riaga ont quicté et promis acquicter la ville de la demande que l'on pourroit faire desdites balles avec des mises et interestz enfuyz a celle cause, promis et obligé, promet et s'oblige sur l'obligacion des biens et deniers de ladite ville poier et bailler ausdits de Billebau et de Riaga a ce presens et acceptans, pour lesdites quarante deux balles perdues, la somme de sept cens livres monnoie, savoir une moitié a la Toussains prouchaine venant et l'autre moitié d'icelle feste de Toussains prouchaine, a ung an ensuyvant. Et paravent le premier paiement estre fait, ceulx de Billebau et de Riaga les prandroint en deffalquant et rabatant de la somme de sept cens livres a l'equipolent desdits quarante deux balles pour ladite somme de sept cens livres. Et partant, sont et demeurent quictes lesdites parties l'une d'elles vers l'autre, et de fait s'entre sont quictées et quictent, et les choses et chaucune dessusdites ont prins et juré lesdites parties et chaucune, chacun pour ce que luy touche par leurs sermens, tenir, fournir et leaument acomplir sans jamés aller encontre, et de leurs assentemens et a leurs requestes y ont esté par le jugement de nostredite court jugez et condempnez.

Donné tesmoign le seel estably aux contractz d'icelle et ce fait octrié et passé en ceste ville de Nantes en la meson de David Missent, notaire, soubzscript le neuf-fiesme jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vignts sept. Constat d'interligne : «d'eulx». Approuvé.

David Missent.
Curgnart.

2. Les mercenaires allemands à Nantes

N° 2-a

1487, 21 juin – Nantes.

Ordre au miseur de rembourser à Vincent Durand les sommes qu'il a avancées pour la solde de 80 coulevriniers, sous le commandement de Pietres d'Allemagne, pour la défense de la ville contre les Français.

Original : Arch. mun. Nantes, EE 186, n° 13.

Pour ce que a present les François, ennemys et adversaires du duc, ont fait entree a port et puissance d'armes en ce pays et duché, y ont prins places fortes, prins et pillé pluseurs des subgiz du duc de leurs biens et ranczonnez et, de jour en autre, s'efforczent de plus le faire, tendant a la totalle destruction de cedit pais et duché, au moyen de quoy il soit necessaire pourveoir a la tuicion de cestedite ville de Nantes et y avoir des gens suffizans pour la faire et resister a la mainmise et dampnable volenté desdits François, et qu'il a esté avisé que, pour ce faire, il seroit mis sus le nombre de quatre vigns coulevriniers dont mestre Pietres d'Allemagne, present a ce, avoit la charge et a dit en estre pourveü pour les mectre et employer la part qu'il lui seroit ordonné, a chacun desqueulx coulevriniers a esté ordonné pour la soulde de chacun moys qu'ilz serviront a la garde et deffence de cestedite ville la somme de saixante quinze soulz dont, pour le present, Vincent Durant a fait prest de la soulde d'un moys, se montant la somme de troys cens huit livres quinze soulz y compris les gaiges dudit mestre Pietres, et a chacun en a fait le paement ainsi que par pluseurs a esté en cest endroit relaté. Il est mandé a Jehan Blanchet, receveur et miseur des deniers ordonnez a la fortification de cestedite ville, rembourcer ledit Durant de ladite somme de troys cens huit livres quinze soulz sur et desdits deniers des premiers qu'il recevra de ladite recepte et rapportant ces presentes avecques quittance dudit Durant, ce lui vaudra garant a ses comptes. Expedié oudit conseil a la ville, le XXI^{me} jour de juign, l'an mil III^C III^{xx} sept.

David Missent.

N° 2-b

1487, 28 juillet – Nantes.

Le conseil des bourgeois de Nantes demande au miseur Jehan Blanchet de payer à Pietres d'Allemagne la somme de 280 livres pour payer la solde des 80 coulevriniers établis pour la défense de la ville.

Original : Arch. mun. Nantes, EE 186, n° 14.

Comme ainsi soit que paravant ces heures il eust esté ordonné que, pour la seürté et garde de la ville de Nantes, il seroit mis sus le nombre de III^{xx} colevriens qui seront poiez de LXXV sous par chacun moys que ilz serviroint, queulx colevriens eussent ja servy et eussent esté poiez d'icelle somme de LXXV sous, pour ce que a present ilz ont faict savoir qu'ilz ne veullent plus servir en l'avenir pour celle soulde de LXXV sous seulement et aussi que grant nombre n'en fault au service de

la garde de ladite ville, apres avoir esté ordonné ou conseil de la ville que pour l'avenir, il y aura seulement LXX coleuvriniers, chacun desqueulx sera poié de III livres par moys durant qu'ilz serviront, qu'est en somme pour chacun moys XIII^{xx} livres monnoie et que icelle somme sera baillée a mestre Pietres d'Alemaigne, leur cappitaine, pour la leur distribuer, il est mandé a Jehan Blanchet, receveur et miseur des deniers ordonnez a la reparacion et fortificacion de ladite ville, poier et bailler audit maistre Pietres ladite somme de XIII^{xx} livres pour icelle estre employee a la soulde desdits coleuvriniers et, rapportant ces presentes avecques quictances dudit mestre Pietres, celuy vaudra garant a ses comptes. Expedié au conseil de la ville, le xxviii^{me} jour de juillet l'an mil III^{CC} III^{xx} et sept.

David Missent.

N° 2-c

1487, 29 juillet - Nantes.

Quittance de Pietres d'Alemaigne, capitaine des coulevriniers, qui reçoit 280 livres pour payer la solde d'un mois de 70 hommes.

Original : Arch. mun. Nantes, EE 186, n° 15.

Mestre Pietres d'Alemaigne, capitaine des coulevriniers, confesse avoir eu et reçu de Jehan Blanchet, receveur et miseur des deniers ordonnés a la reparacion de ceste ville de Nantes, la somme et nombre de deux cens quatre vignts livres monnoie pour le poiement de ung moys de saexante et dix coulevriniers, queulx sont aux gaiges de ladite ville a quatre livres, par chacun moys et laquelle somme de II^C III^{xx} livres je quicte ledit miseur et prometctz l'en acquicter pour lesdits coulevriniers. Fait soubz mon signe manuel cy mis le xxix^e jour de juillet l'an mil III^C III^{xx} sept.

Perres d'Alemaigne.